

#04
Avr. 2021

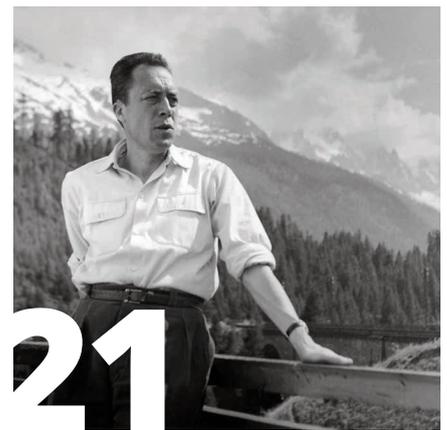
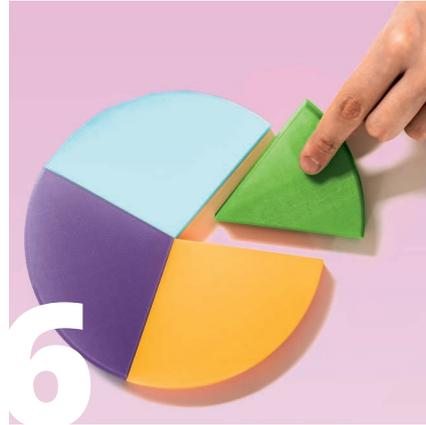
MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATION

ROQ'INFO LE MAG

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2021 SANS RECOURS A L'EMPRUNT ! P.6**



SOMMAIRE



#4 SANTÉ • #5 POLITIQUE LOCALE • #6 FINANCES • #9 COVID-19 • #10 TOURISME • #12 PETITE ENFANCE
#14 VIE LOCALE • #15 EXPRESSION LIBRE • #16 AGRICULTURE • #18 OFFRE CULTURELLE • #19 ÉCONOMIE
#20 ASSOCIATIONS • #21 CULTURE • #22 TEMPS FORTS • #23 SPORT



ROQ'INFO MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATION **le MAG**

Magazine d'information de la Ville de Roquebrune-sur-Argens Hôtel de Ville « Roq'Info - le Mag », Service Communication, 83520 Roquebrune-sur-Argens 04 94 19 59 59 - www.roquebrune.com • Éditeur : Ville de Roquebrune-sur-Argens • Directeur de la publication : Jean Cayron
Conception : Service Communication, communication@mairie-roquebrune-argens.fr • Impression : IAPCA (Groupe Riccobono) - Impression sur papier recyclé, encre végétale • Dépôt légal à parution : ISSN 1629-0690 • Tirage : 12 500 exemplaires



ÉDITO

JEAN CAYRON,
Maire de Roquebrune-sur-Argens
Vice-président de la CAVEM
1^{er} Vice-président du S.M.A.
Membre du bureau du SMIAGE Maralpin

LE CHANGEMENT ANNONCÉ SE CONFIRME

Cette période, en dépit de la crise sanitaire qui se prolonge, est placée sous le signe de l'espoir et du changement.

Changement de saison, avec l'arrivée du printemps, changement d'heure avec des jours qui rallongent et laissent espérer l'assouplissement d'un couvre-feu si les chiffres tendent enfin à la baisse.

Au plan communal, c'est un véritable changement qui s'opère aussi.

Pour la première fois depuis des années, il n'y aura aucun recours à l'emprunt en 2021 !

C'est ce qui ressort du rapport d'orientation budgétaire rigoureux que nous vous avons présentés lors du conseil municipal du 4 mars.

Une série de décisions ont été validées afin de dégager des marges de manœuvre sur le budget.

Une rigueur exemplaire qui laisse augurer des éclaircies, avec des diminutions de charges et dépenses conséquentes qui tendent ainsi, dès cette fin 2021, à passer l'endettement de la commune sous la barre des 40M€ !

Autre point important de cette période, notre soutien aux professionnels de la commune, toujours très impactés par la covid-19. Nous avons donc acté le prolongement des exonérations

de taxes, droits et redevances. Et dès le mois prochain, nous viendrons aussi en aide aux artistes qui subissent cette crise de plein fouet.

À Roquebrune, nous devons tout mettre en œuvre pour nous entraider. C'est en ce sens aussi que je souhaite revoir la problématique du logement.

Comment accepter de régler chaque année près de 900 000 euros de pénalités à l'État alors que nos familles sont nombreuses à travailler honnêtement, à s'occuper de leurs enfants et pourtant dans l'impossibilité de se loger sur leur commune de cœur ? Nous devons trouver des solutions, en harmonie avec notre environnement, il en va de soi.

Cette année 2021, vous l'aurez compris, est une année de préparation des grands projets. Pas de précipitation ni de dépenses inutiles. Les mois à venir seront cruciaux pour le désendettement et la redynamisation de notre commune.

Alors, soyons solidaires, avançons tous ensemble, sereinement, loin des querelles de clocher que certains aimeraient voir renaître. « La bêtise insiste toujours » déplorait Albert Camus.

Roquebrune mérite bien mieux.

JEAN CAYRON,
Votre Maire



VACCINATIONS PRIORITAIRES DANS NOS PHARMACIES

Depuis le 15 mars, il est possible de se faire vacciner contre la COVID-19 en pharmacie, mais également en Centre de Vaccination. « Roq'Info - le Mag » est allé à la rencontre de Françoise Landréat, gérante de « la Pharmacie du Rocher », qui nous explique comment se passe la vaccination en pharmacie.

Malgré des directives de l'Agence Régionale de Santé en constante évolution, vous avez désormais la possibilité de vous rendre en officine pour être vacciné contre la COVID-19. La vaccination est accessible pour les personnes âgées de plus de 50 ans avec facteurs à risques, et à toutes les personnes de plus de 75 ans sans exception.



Prise de rendez-vous simple



Conservation facile entre 2 et 8°C



Vaccination gratuite

LE MOT DE



Françoise LANDRÉAT

Gérante de « la Pharmacie du Rocher »

« Nous avons tout mis en œuvre pour être opérationnels et proposer la vaccination contre la COVID-19 aux Roquebrunois éligibles et prioritaires, avec la création d'un espace dédié. Il est important de rappeler à la population qu'il est nécessaire de ne pas céder à la panique ni au stress en cette période sanitaire si particulière, et de continuer à respecter les gestes barrières pour sortir au plus vite de cette crise. »

Comment s'inscrire pour bénéficier de la vaccination ?

Il vous suffit de contacter votre pharmacien par téléphone, ou de vous rendre directement en pharmacie pour prendre rendez-vous. Vous devrez remplir un questionnaire afin de faire connaître vos antécédents médicaux, transmettre vos coordonnées et toutes informations utiles concernant votre profil. Votre pharmacie vous recontactera pour une prise de rendez-vous.

Quels vaccins seront utilisés ?

Depuis le 15 mars, le vaccin anglais « AstraZeneca » est injecté aux personnes souhaitant être vaccinées contre la COVID-19. La particularité de ce vaccin réside dans le fait que deux doses sont nécessaires pour être immunisé, injectées à 3 mois d'intervalle. Si la personne a déjà eu un antécédent de COVID-19, une seule dose suffit, à injecter 3 mois après l'infection.

Un second vaccin sera ensuite distribué, probablement courant-avril, et produit par « Johnson & Johnson », en provenance des États-Unis : plus pratique, une seule dose suffira pour garantir l'immunité contre la COVID-19.

Les vaccins sont conservés dans des réfrigérateurs spéciaux, dans le respect de la continuité de la chaîne du froid, à une température comprise en 2°C et 8°C.

Comment se déroule le rendez-vous de vaccination ?

Vous êtes bien évidemment invités à venir protégé(e) d'un masque ; du gel hydro-alcoolique est mis à votre disposition sur place. Il faut compter une dizaine de minute pour un rendez-vous de vaccination. Ce dispositif est ouvert uniquement aux résidents Roquebrunois.

La vaccination est gratuite : munissez-vous de votre carte vitale le jour de la vaccination.



STATIONNEMENT AU VILLAGE DES SOLUTIONS ADAPTÉES

La Municipalité a décidé, comme une des mesures phares de début de mandat, d'étendre le stationnement gratuit sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins, les administrés désireux de louer une place de stationnement au Village en ont le loisir.

S'agissant de la politique de stationnement propre au Village, le principal challenge à relever pour la municipalité, consciente de la problématique récurrente, notamment en saison, est l'accessibilité au centre-ancien, poumon du commerce de proximité. À cet effet, les zones bleues du cœur du Village, effectives du 1^{er} juin au 30 septembre (comme celles de la Bouverie et des Issambres), limitées à 90 minutes, permettent une rotation de stationnement.

Concernant le stationnement résidentiel, la Ville a décidé de conserver le système locatif de places de stationnement instauré parkings « du Castrum » et « Roc Estello », et géré par le SPIC de Stationnement.

Afin de satisfaire au mieux les usagers de ces parkings et éviter tout risque de dégradations, un système de vidéosurveillance a été mis en œuvre. Précisons que le parking du Castrum est clos, accessible par un portail télécommandé ; les emplacements situés parking Roc Estello, bénéficient quant à eux d'arceaux de privatisation.

Emplacement attiré : votre place de stationnement à l'année



ABONNEMENT ROC ESTELLO

1 MOIS	2 MOIS
30€	60€
3 MOIS	6 MOIS
80€	160€
12 MOIS	
320€	

ABONNEMENT CASTRUM

1 MOIS
40€



La Ville propose à la location des places de stationnement situées parking du Castrum et parking Roc Estello. Quelques-unes sont encore disponibles.

Vous désirez en bénéficier ou obtenir des renseignements ?
**SPIC de Stationnement
Police Municipale
ZAC des Garillans
Tél. 04 94 19 59 02**



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

DES RÉSULTATS
ENCOURAGEANTS



Dans ce contexte de crise sanitaire exceptionnelle qui perdure depuis un peu plus d'un an et une situation financière désastreuse de la commune avec un endettement de 43,8M€, la préparation du budget 2021 s'avère être un véritable jeu d'équilibriste pour les élus et les services compétents.

Une gestion plus vertueuse



En quelques mois seulement, il est déjà possible d'y voir un peu plus clair et de dégager une ligne directrice vers une gestion plus vertueuse.

C'est en ce sens que le 4 mars dernier, en séance de conseil municipal, Jacques Bacquet, adjoint délégué aux finances, a été en mesure de présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB) objectif et ambitieux. Laissant entrevoir de réels changements.

« Nous travaillons en toute humilité et simplicité, en écoutant les avis. Nous travaillons pour créer de l'espoir en

prenant les meilleures décisions. Nous préférons financer une école plutôt qu'un rond-point pharaonique. C'est notre vision. Et nous ne sommes pas là pour faire briller les chiffres et vous vendre du rêve ».

C'est ainsi qu'il a pu commencer à détailler le ROB, avec quelques avancées d'ores et déjà positives concernant les dépenses, l'épargne, la masse salariale...

Explications sur les mouvements en huit mois seulement, comparés à 2019.

QUELQUES CHIFFRES



Baisse des dépenses

- 817 748€ soit **- 3,45%**

Un effet Covid en partie, avec des événements annulés, certes, mais associé à un suivi plus strict des dépenses publiques



Épargne brute

6,3M€

soit

2019 > 2020

+1,24M€

Couvrant le remboursement du capital de la dette :

3,8 M€/an



Épargne nette

2,4M€

soit

2019 > 2020

+100%

Une mise en place rapide de gestion vertueuse. Encore trop faible pour couvrir les besoins en équipements.



excédent de fonctionnement

8,67M€

soit

2019 > 2020 +27%



Covid-19

740 000€

Coût de la crise pour la commune

PAS DE RECOURS À L'EMPRUNT EN 2021 !

Diminution des charges à caractère général, optimisation des recettes, analyse de la masse salariale, diminution de l'encours de la dette, lancement d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI), recherche de partenariats extérieurs au financement des projets... la feuille de route pour l'année 2021 est toute tracée.

Et fait inédit depuis de nombreuses années, il n'y aura aucun recours à l'emprunt sur l'année 2021 afin d'équilibrer ainsi notre budget.

« Nous voulons avant tout préparer les projets 2022 avec sérieux, sans précipitation ni frais inutiles » explique Jacques Bacquet.

« Nous voulons avant tout préparer les projets 2022 avec sérieux, sans précipitation ni frais inutiles » explique Jacques Bacquet.

Ce qui conduira à réduire l'encours global de la dette à fin 2021, le faisant passer de 43,8 M€ à 39,8 M€ !

Et compte tenu de l'augmentation de l'épargne brute, la capacité de désendettement est passée à 7 ans fin 2020 alors qu'elle s'établissait à 8,6 ans fin 2019.

À épargne brute constante, elle est passée à 6,4 ans à fin 2021. De quoi avancer avec optimisme, tout en restant prudent et mesuré.



Encours global de la dette
Prévision au 31/12/2021
43,8M€ > 39,8M€



Capacité de désendettement
fin 2019 > fin 2020
8,6 ans > 7 ans



A épargne
brute constante
fin 2021
6,4 ans

Masse salariale : revenir à l'équilibre

La maîtrise de la masse salariale, actuellement conséquente, est un impératif. Mais il faudra du temps pour revenir à l'équilibre. « Dans 6 ans, nous verrons le bout du tunnel vu l'antériorité. Car il ne faut pas oublier que la Ville a dû réintégrer tout le personnel de la Sarget » rappelle le Maire.

Pour son adjoint aux finances, des économies peuvent toutefois avoir lieu, avec, dès à présent, la maîtrise des heures supplémentaires. « C'est la fin du clientélisme, je vous le confirme. C'est d'un autre temps mais c'est ce qui a conduit à une masse salariale exorbitante ».

Yoann Gnerucci, pour sa part, n'a pas manqué de faire état des transferts de compétences à la Cavem et des possibles mutations de personnel en interne. « Nous pouvons ainsi faire des économies en optimisant les missions des employés et réduire ainsi, de fait, le recours aux prestataires privés ».

Tourisme : fréquentation en hausse en 2020

En dépit de la crise sanitaire, l'été dernier, les séjours sur le littoral français ont représenté pas moins de 37 % des réservations. Inutile de dire que Roquebrune a su tirer son épingle du jeu, avec une fréquentation touristique en augmentation de 25 % !

Ce qui a engendré un produit de taxe de séjour supérieur aux années précédentes, et permis à l'OT d'autofinancer ses charges sans participation de la ville.

L'EPIC Office du Tourisme, qui a obtenu la marque « Qualité Tourisme » en 2020, a désormais pour principal objectif de décrocher le classement en catégorie 1, niveau d'excellence de la classification nationale.

Pour la saison estivale, l'objectif premier est d'encourager et renforcer la venue de la clientèle française, le démarchage de la clientèle étrangère, dont la présence reste incertaine dans le contexte sanitaire actuel, sera renforcée dès la réouverture des frontières.

La phrase...

Jean Cayron, revenant sur les 2M€ du projet San Peire, budgétés alors que cette somme n'a jamais été encaissée.

« Les 2M€ de San Peire ont juste servi à l'ancienne équipe à boucler leur budget 2018-2019. Sans quoi, la mise sous tutelle de la ville leur pendait au nez. Leur budget n'était pas sincère ».



€ FINANCES

LOGEMENT SOCIAL

899 611 EUROS DE PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2021 !

La politique de la ville menée par l'ancienne municipalité a des impacts conséquents sur les finances de la commune. Et un coût considérable à charge du contribuable roquebrunois.

Dernière annonce en date : la pénalité appliquée par l'État à la commune pour non-respect de la loi SRU, relative à la production de logements sociaux.

Par arrêté en date du 25 février dernier, le Préfet du Var a confirmé les pénalités infligées.

Soit, pas moins de 899 611,18 € pour l'année 2021, dont une majoration de 387 449,96 € pour état de carence prolongé !

« Nous devons agir »

La commune doit déjà rembourser 3,8 M€ de capital par an ainsi que 1 M€ d'intérêts, le budget se voit à nouveau amputé d'une somme conséquente, comme le déploierait, lors de la séance du conseil municipal du 4 mars dernier, le maire, Jean Cayron.

Lequel n'avait pourtant pas manqué, dès le 14 décembre dernier, d'informer le Préfet du Var de sa volonté et celle de l'équipe municipale, de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour résorber progressivement cet état de carence.

« Encore une fois, nous payons le passé et le passif. Aujourd'hui, nous devons agir, sans quoi, des terrains communaux seront préemptés d'office et nous serons contraints de produire du 100% social ».

Loi S.R.U.

390 000€

Majoration de pénalité 2021 pour état de carence prolongé

« Les Roquebrunois ont le droit de se loger sur leur commune »

Pour réagir aux chiffres faramineux et aberrants faussement répandus, Robert Masson, adjoint, a tenu à rétablir des vérités. Sans langue de bois.

« Si l'ancienne équipe avait eu une gestion un peu plus rigoureuse, nous n'en serions pas là et nous pourrions actuellement investir entre 2 et 2,5 M€. Aujourd'hui, nous devons régler ce problème de pénurie de logements sociaux. C'est un fait. C'est la problématique d'une collectivité. Embaucher plus que de raison dans une logique

soi-disant sociale n'a pas gêné l'ancienne majorité. Mais loger sa population si. Ici, des familles travaillent et doivent se loger. C'est naturel. Il n'y a rien de mal à ça. Nous ne sommes pas à Neuilly et nous ne souhaitons pas voir nos impôts augmenter au prétexte que nous payons des pénalités avoisinant les 900 000 € par an ! »

L'élu faisait alors remarquer les besoins économiques, sociaux et de logement de la commune qui entend trouver des solutions au travers du règlement de son

futur PLU, de programmes cohérents, adaptés et intégrés à l'environnement ainsi que par le biais de rééquilibrage et réaménagement urbain en cœur de ville mis en place dans le cadre du programme « Petites villes de demain ». Un dispositif visant à redynamiser le centre.

Et en aucun cas, quoi qu'insinuent certains, des logements ne fleuriront par milliers sous la forme révolue de barres HLM et cités comme il en existe aux alentours.



NOUVELLES MESURES DE SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL

Le contexte sanitaire exceptionnel lié à l'épidémie de Covid-19 a des conséquences économiques désastreuses sur le commerce local. Face à cette situation qui perdure depuis un an, la Ville a décidé, à nouveau, d'apporter son soutien aux professionnels durement impactés.

Après avoir accordé des exonérations partielles des redevances d'occupation du domaine public pour les bénéficiaires d'autorisations du 15 mars 2020 au 30 septembre 2020, puis sur la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020, la Municipalité a proposé, lors de la séance de conseil municipal du 4 mars dernier, le renouvellement d'aides exceptionnelles.

La Ville de Roquebrune, qui souhaite accompagner les commerces les plus impactés par la Covid-19 et pour lesquels la baisse conséquente, voire l'absence totale, de chiffre d'affaires sur la période considérée rend très compliqué le paiement des charges fixes et incompressibles, a donc pris de nouvelles mesures d'exonération partielle des redevances d'occupation du domaine public.

Une réponse gouvernementale adressée au Maire

Le Maire, Jean Cayron, qui avait par ailleurs adressé, en fin d'année, une lettre ouverte au Président de la République, pour évoquer la réouverture des brasseries et restaurants, a reçu une première réponse de son chef de cabinet.

« Si le Président de la République comprend la colère et le sentiment d'injustice exprimés par les gérants des établissements de type bars et restaurants, leur fermeture était indispensable pour freiner la propagation du virus en limitant les interactions sociales. Comme vous le savez, le Chef de l'État a annoncé que les établissements de ce type rouvriraient dès lors que les conditions sanitaires le permettront ».

Quelques semaines plus tard, c'est M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance qui a personnellement répondu aux interrogations du Maire, déplorant que « l'évolution de la situation sanitaire n'a toujours pas permis la réouverture des restaurants et brasseries en ce début d'année ».

Il a toutefois confirmé le soutien de l'État via un important dispositif d'aides au profit des professionnels impactés.



Exonération de redevances prolongée

du 1^{er} janvier au 31 mars



Portants
à vêtements



Terrasses



Présentoirs

Les professionnels peuvent contacter le site www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises ou la cellule municipale de crise au 04 94 19 59 59 - mairie@mairie-roquebrune-argens.fr

JE LOUE MON MEUBLÉ LA MARCHE À SUIVRE

Les locations entre particuliers sont désormais très encadrées.
Rappelons ici les procédures administratives à respecter en la matière.

Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois. Ils se distinguent des autres types d'hébergement, notamment l'hôtel et la résidence de tourisme, en ce qu'ils sont **réservés à l'usage exclusif du locataire, ne comportant ni accueil ou hall de réception ni services et équipements communs**. Ils se distinguent de la chambre d'hôte où l'habitant est présent pendant la location, tandis que pour les meublés de tourisme, il ne l'est pas nécessairement.

*Les chambres d'hôtes sont donc exclues du dispositif et continuent à être soumises à une déclaration simple en mairie par formulaire CERFA, en application de l'article L. 324-4 du code du tourisme.

Attention, l'absence de ce numéro sur une annonce sera considérée comme une fraude.
Des amendes civiles sont prévues dont le montant maximum est compris entre 5 000 € et 50 000 € selon les cas.

1 - Je déclare...

mon meublé auprès de la Commune sur la **plateforme Déclaloc** et j'obtiens un numéro d'enregistrement. Toutes les locations touristiques, qu'il s'agisse de la résidence principale ou secondaire, doivent disposer d'un numéro d'enregistrement à publier dans chaque annonce de location.

Pour obtenir mon numéro d'enregistrement (13 caractères)

1. Accéder au site www.declaloc.fr
2. Renseigner le code postal de la Commune (83 520, le code postal des Issambres 83 380 ne fonctionne pas) puis l'onglet « c'est ma première visite - première connexion »
3. Renseigner les informations demandées (Déclarant > Résidence Principale - Hébergement > meublé de Tourisme)
4. Un identifiant à 13 caractères sera alors généré.

C'est ce dernier qu'il faudra indiquer sur vos annonces de locations. Cette procédure est indispensable pour obtenir ce numéro d'enregistrement, même si vous êtes déjà enregistré sur la plateforme taxe de séjour. Les anciennes déclarations CERFA pour les meublés de tourisme, ne permettant pas d'obtenir ce numéro, ne peuvent plus être délivrés par la Commune, sauf pour les chambres d'hôtes.



2 - Le changement d'usage...

Utiliser votre logement pour y faire de la location touristique de courte durée à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, est considéré comme étant un **changement d'usage du logement**. Cependant, si vous faites de la location touristique occasionnelle de **votre résidence principale, dans la limite de 120 jours par an**, vous n'avez pas à faire une demande en mairie de changement d'usage.

Demande obligatoire d'autorisation de changement d'usage :



Comment obtenir cette autorisation ?

Afin de faciliter les démarches des loueurs, la demande d'autorisation se fait désormais sur la **plateforme Déclaloc, onglet changement d'usage**.

Après avoir fourni les éléments nécessaires à l'instruction de la demande (adresse, nature du bien, description du local et attestation) votre demande est télétransmise aux services de la Mairie qui accuse réception de votre demande ; Suite à cette instruction, un arrêté de refus ou d'autorisation de changement d'usage vous est délivré.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces démarches, rendez vous sur le site www.declaloc.fr

3 - Je déclare la Taxe de Séjour collectée...

La CAVEM a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire. En votre qualité d'hébergeur, vous êtes amené à collecter cette taxe et à la reverser. La recette de cette taxe est destinée à favoriser la fréquentation touristique de la collectivité.

* - Pour les hébergements classés en étoile : les tarifs sont fixés en euros, par nuit et par personne assujettie, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

* - Pour les hébergements sans classement ou en attente de classement (sauf les chambres d'hôtes, hébergements de plein air et auberges collectives) : un tarif de taxe proportionnel est appliqué. Il est de **5% du coût par personne de la nuitée et depuis le 1^{er} janvier 2021, plafonné avec un à 4,00 €**. Il est ensuite majoré de **10% correspondant à la taxe additionnelle départementale**. Ce qui signifie que la **tarification d'un meublé non classé n'est pas fixée à 4 euros, mais ne pourra jamais dépasser 4 euros**.

Pour en savoir plus sur ces dispositions, et notamment le mode de calcul, rendez-vous sur la page d'accueil du site :

www.roquebrunesurargens-tourisme.fr

Contact : Nelly Scribante - Tél : 04 94 19 74 00

Email : roquebrunesurargens@taxesejour.fr

Dès la mise en place de la réforme au niveau national, l'Office de Tourisme de Roquebrune a souhaité accompagner ses hébergeurs afin de limiter un maximum l'impact de la mise en place de la tarification proportionnelle. Le classement de son meublé de tourisme permet de conserver une tarification fixe, allégeant considérablement la lourdeur de la collecte de la taxe par l'hébergeur et permettant également de limiter le montant dû.

CLASSEMENT DES MEUBLÉS PAR L'OFFICE DE TOURISME

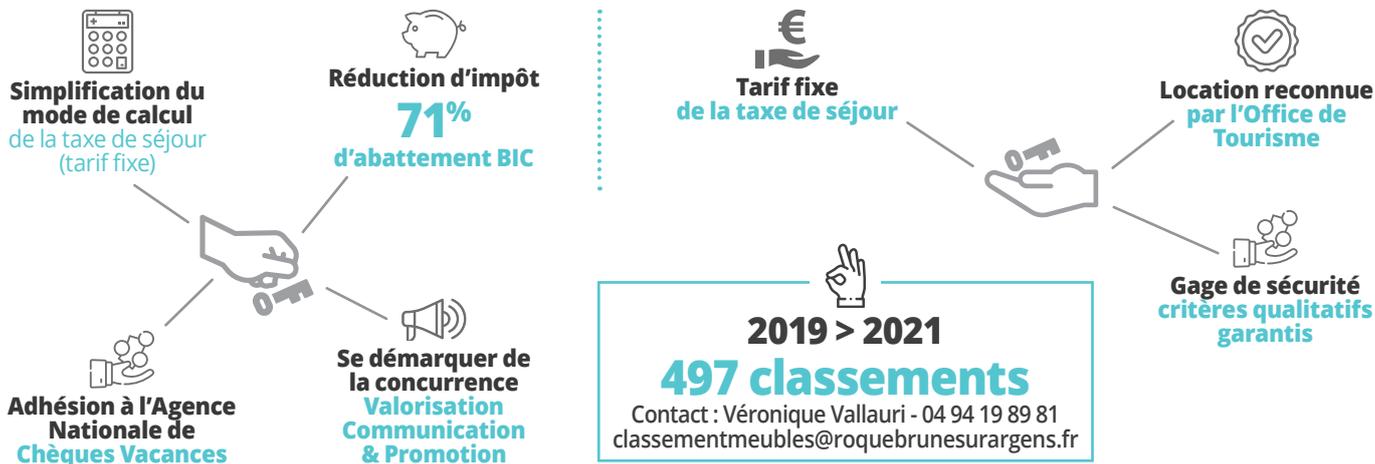
Comme pour les autres hébergements touristiques, il est possible de classer son meublé de tourisme.

Ce classement qui comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles, permet d'indiquer au client un niveau de confort et de prestation et lui offre l'assurance

que le bien loué a été contrôlé et visité par un organisme indépendant.

En outre, l'engagement dans cette démarche qualité constitue pour le loueur un outil de commercialisation qui lui permet de bénéficier d'avantages fiscaux.

Afin de faciliter les démarches pour les loueurs de meublés de tourisme, l'Office de Tourisme a reçu l'agrément par AFNOR certification en octobre 2018 pour effectuer ces classements. Le classement est une démarche volontaire qui permet de qualifier un hébergement. Il est valable 5 ans.





PETITE ENFANCE

CRÈCHES COMMUNALES VEILLER AU BIEN-ÊTRE DE NOS TOUT-PETITS

Favoriser l'éveil des enfants, veiller à leur santé et les accompagner dans le passage de l'environnement familial à la vie en collectivité dans les meilleures conditions possibles : telle est la mission de l'EPA Roquebrunois de la Petite enfance, qui accueille les enfants dès l'âge de 3 mois jusqu'à leur scolarité.

L'EPA, sous l'égide d'Isabelle Nouri, Adjointe déléguée à la Petite enfance, veille à harmoniser le fonctionnement de ses crèches communales, en constante évolution, par le biais de nouveaux partenariats.

Les enfants accueillis bénéficient désormais des compétences d'une psychomotricienne diplômée d'État, Tiphanie Bozzetti, afin de prévenir d'éventuels troubles développementaux.

Tiphanie Bozzetti apporte son savoir-faire aux professionnels encadrant les enfants, pour les aider à perfectionner de nouveaux outils liés au développement psychomoteur du jeune public, grâce à l'observation des enfants puis la mise en place d'activités spécifiques adaptées à l'âge, dans le respect de leur « maturité » motrice.

Elle intervient, une fois par mois, au sein de chacune des 4 structures.

Rôle de la Psychomotricienne :

- ▶ Conseiller les professionnels de la petite enfance sur les périodes d'adaptation des enfants ;
- ▶ Travailler en étroite collaboration avec les agents des crèches, en participant, si nécessaire, aux réunions d'équipes ;
- ▶ Co-animer, avec les directrices et les équipes, des ateliers adaptés aux âges des

enfants : motricité, yoga, prise de conscience corporelle, musique, posture...

- ▶ Proposer des réaménagements dans les espaces de vie, toujours en suivant l'évolution des enfants au cours de l'année ;
- ▶ Observer, accompagner et stimuler les enfants (si nécessaire et toujours en collaboration avec les professionnelles diplômées) : travail sur l'accompagnement des appuis, passage position dos/ventre pour les bébés...

LE MOT DE



Tiphanie **BOZZETTI**

Psychomotricienne

« Durant ses interventions en crèche, le champ d'action du psychomotricien s'inscrit dans un travail axé sur l'éducation et la prévention, s'appuyant sur l'observation de l'activité du jeune enfant afin de l'accompagner au mieux dans sa découverte de lui-même, de l'environnement et des autres. Il soutient les professionnels dans le suivi du dévelop-

pement psychomoteur de chaque enfant en respectant son rythme et sa singularité, dans une approche bienveillante.

Le psychomotricien participe au dépistage, à la prévention des troubles précoces ou handicap, accompagnant l'équipe à accueillir un enfant aux besoins spécifiques identifiés. »



Relais d'assistants maternels

La gestion du RAM roquebrunois est assurée par l'EPA roquebrunois de la Petite Enfance.

Ses missions consistent à :

- ▶ Informer parents et futurs parents sur la profession d'assistant maternel, leurs obligations et droits, ainsi que sur la partie réglementaire entre employeur et employé (contrat de travail, congés, aides de la CAF...)
- ▶ Proposer rencontres et échanges, en apportant aux assistants maternels

soutien et accompagnement professionnel.

- ▶ Organiser des animations : ateliers d'éveil proposés aux enfants deux matinées par semaine, ateliers créatifs, de motricité avec un temps de yoga, musicaux.

L'animatrice du RAM tient à jour la liste des professionnels sur la commune et les disponibilités chez ces assistants maternels. Ashley Adelaar - Tél. 06 32 79 72 46 - ram@mairie-roquebrune-argens.fr



4 crèches =
120 enfants
accueillis



41
Assistants
maternels

LE MOT DE



Isabelle **NOURI**

Adjointe déléguée
à la Petite enfance

« Les premières années de vie constituent une période cruciale dans le développement de l'enfant.

La crèche ne doit pas être perçue comme une simple « garderie » mais comme un service complet et de qualité.

L'intervention d'une psychomotricienne au sein des crèches de notre commune, s'inscrit dans une volonté municipale d'accompagnement et de soutien à la petite enfance, pour que les crèches deviennent des lieux paisibles de prévention, en favorisant une prise en charge individuelle dans un collectif d'enfants. »



Programme du mois d'avril :

(réservé aux assistants maternels roquebrunois)

29 mars : carnaval au « City parc » de la Bouverie ;

12 avril : intervention d'une musicienne spécialisée ;

19 avril : intervention d'un éducateur sportif ;

26 avril : chasse aux œufs à la Bouverie.



HOMMAGE

AUX VICTIMES DU TERRORISME

Commémoré le 11 mars en l'honneur des trop nombreuses victimes du terrorisme, en France et à l'étranger.

Après la levée des couleurs, le

maire a terminé son allocution par ces mots « seule la fraternité et la culture nous sauveront de la division » puis, reprenant la citation d'Albert Camus : « Ni peur ni haine, c'est là notre victoire ! ».



 VIE LOCALE

NOUVELLE CENTENAIRE

Il fait bon vivre à Roquebrune-sur-Argens ! Ce n'est pas Josette Chianalino, Bouvérienne ayant fêté son centième anniversaire le 2 mars, qui vous dira le contraire.

Isabelle Nouri, Robert Masson et Jean-Michel Benhamou lui ont ainsi rendu visite afin de lui remettre un bouquet de fleurs. Une rencontre que Josette a souhaité partager avec sa famille.

Après une vie professionnelle bien remplie, où elle a notamment endossé le poste de secrétaire à la Cour suprême d'Abidjan, Josette a posé ses valises à la Bouverie dès la construction de ce quartier : elle est l'une des doyennes de la Bouverie, qu'elle apprécie pour sa qualité de vie.

Aujourd'hui veuve, Josette sait compter sur son entourage : beaux-enfants, petits-enfants, neveux et nièces, tous habitant dans le Sud de la France. Son quotidien, actif, est rythmé de nombreuses passions, telles que le Sudoku, les mots-croisés, le scrabble, la lecture, les

émissions télévisées de jeux, auxquelles elle s'adonne dans son havre de paix, situé au Collet-Redon. « Cultiver et entretenir l'esprit, pour ne pas se laisser aller » : sans doute la clé d'une vie heureuse ! Roq'Info - le Mag, au nom de la Ville, lui souhaite un excellent anniversaire.

DES ÉCOLES ÉQUIPÉES

AU MAROC ET AU SÉNÉGAL

À Roquebrune, la solidarité n'est pas un vain mot, et quelles que soient les circonstances, la population répond toujours présent.

Pascal Goujon, gérant du snack « Chez Didou », en sait quelque chose. Il a la fibre, comme l'ensemble de l'Amicale « Lei Messugues de l'Ovalie ».

Tout au long de l'année, tous se mobilisent pour aider les plus démunis et apporter matériel, chaleur et réconfort.

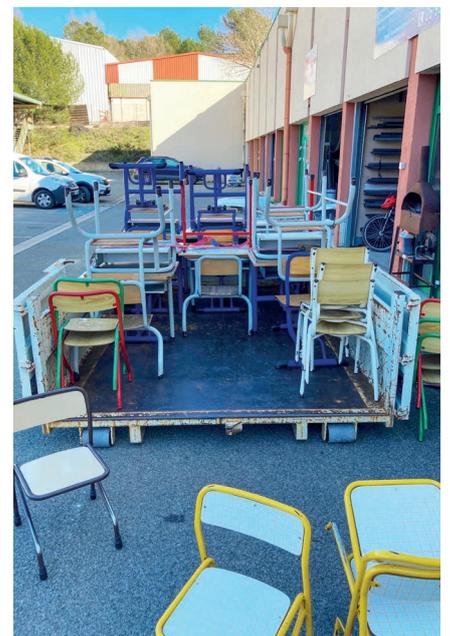
Nouvelle mission en cours : l'envoi de mobiliers, meubles, armoires, bureaux... pour équiper des écoles au Maroc, dans le Moyen-Atlas et

dans la région de Dakar, au Sénégal. Ces deux actions, réalisées avec le concours de la Ville, d'associations et de bonnes volontés, vont ainsi permettre la création de plusieurs classes, sur place, d'ici l'été.

Si vous souhaitez apporter un peu d'aide à l'Amicale, sachez qu'ils ont aussi besoin de béquilles.

Facebook : Solidarité Rouge et Noir.

Des jeux de société sont également recueillis pour créer des ludothèques : Facebook : Histoire de Jouets.



EXPRESSION LIBRE

DES CONSEILLERS MUNICIPAUX MINORITAIRES

GRUPE REPRENONS NOTRE COMMUNE EN MAIN - KEN TISSIER

« Masse salariale », ai-je dit un gros mot, il semble que ce terme soit tabou en mairie. Malheureusement, après avoir payé un audit des finances de la commune, il serait dommage de se cacher la vérité : le principal handicap de notre commune n'est autre que sa pesante masse salariale. Attention, il n'est pas question ici, d'attaquer, de critiquer le travail ou les emplois du personnel communal, loin de là. C'est une analyse purement financière qui découle de l'audit réalisé. Cet audit nous apprend, que notre commune, en comparaison avec des villes de mêmes tailles, a une masse salariale presque 2 fois plus importante, si au moins cela avait un aspect sur l'humain et le bien être des agents, même pas, il semble même que le climat dans les couloirs municipaux ne soit pas au beau fixe ! Beaucoup attendaient de la nouvelle équipe une remise à plat, une équité, un coup de pieds dans la fourmière salariale, mais il n'en fut rien, quel dommage !

Lors du dernier conseil municipal, nous avons demandé, au même titre que l'audit financier, un audit des ressources humaines, demande

que M le maire ne semble pas comprendre ou pas approuver, mais nous insistons. L'analyse puis la maîtrise de la masse salariale couplées avec une politique de formation des agents, sont les seuls moyens pour impacter durablement nos finances publiques.

Cela étant dit, passons à la présentation mensuelle d'une association Roquebrunoise qui fête ses 40 années : LES ARTISTES DU ROCHER Un peu d'histoire : M. Cazelles alors maire, avait souhaité la présence d'une activité culturelle sur la commune et la mise en place d'exposition, mais c'est en 1981, sous l'impulsion de M. André Cabasse (Maire), que fut constituée l'association LES ARTISTES DU ROCHER.

Ainsi, chaque année et sans interruption, les artistes, amateurs ou professionnels, exposent leurs œuvres à la Chapelle Saint Michel au Village, et à la Galerie San Peire aux Issambres. A l'initiative de M. Claude Gautier, actuel Président, des expositions croisées au Canada et à Charleville-Mezieres ont lieu.

Chaque année, les ARTISTES DU ROCHER réalisent 10 à 15 expositions sur les territoires de notre Commune, avec un point fort, « la

Fête des Peintres » qui se déroule au Village, dans le courant de l'été, où sont présentées les œuvres d'une cinquantaine de peintres de la région. Encore une association qui anime et participe activement à la vie de notre commune !

Le programme des expositions 2021, comportera :

du 22 au 29 mai : à la Chapelle Saint-Michel.
le 27 juin, « La Promenade aux Artistes », San Peire les Issambres

mardi 6 juillet, de 17h. À 22h.30, San Peire les Issambres

du 17 au 23 juillet : Galerie San Peire aux Issambres

mardi 20 juillet de 17h. À 22h.30, San Peire.
Mardis 3, 10 et 17 août de 17h. À 22h.30, San Peire les Issambres

du 7 au 13 août : exposition Galerie San Peire aux Issambres

du 21 au 27 août : exposition Chapelle Saint Michel.

du 10 au 30 décembre : « les toiles de Noël », chapelle Saint-Michel.

KEN TISSIER.

GRUPE J'AIME ROQUEBRUNE - JULIEN LUCHINI

Qui cache quoi ?

Celles et ceux qui ont suivi le conseil municipal du mois de mars ont constaté que certains adjoints ne préparent pas cette réunion selon leurs délibérations mais préfèrent se focaliser sur l'opposant que je suis, cherchant une introuvable « bombe médiatique ».

C'est donc ignoblement que M. Benhamou - au cours d'un débat sur les indemnités monumentales auto-allouées aux élus de la majorité - a pointé les feuilles posées devant lui (les images vidéo sont explicites !) pour lancer à la cantonade le montant de ma rémunérations annuelle lorsque j'étais directeur du cabinet du Maire ; rémunération pourtant officielle, respectant la réglementation, dont je ne me suis jamais caché tant elle était méritée ne serait-ce qu'en raison de ses sujétions (disponibilité constante par exemple, y compris le week-end !) et d'ailleurs bien inférieure à certains cadres de la mairie, eux toujours en poste...

Mais qui est donc ce personnage qui se promène avec mes fiches de paye dans sa sacoche ? Le geste est d'autant plus méprisable

que cet adjoint au commerce, à la dynamisation du tissu économique et Président de la SEML SARGET n'a toujours pas « passé la seconde », pour faire référence à un courrier reçu par le personnel municipal, et n'a pas l'air décidé à fermer la SEML SARGET malgré la promesse de campagne.

- Pour un intérêt personnel honteux ou une simple négligence ?

- Ne serait-il pas plus profitable, pour tous ces élus, de se pencher enfin sur les révélations de leur audit ?

- Quelle est la raison de l'omerta de Jean Cayron sur un audit qui devait pourtant « faire implorer le système » ?

- Ce silence assourdissant est-il le prix à payer pour sauver la peau de certains adjoints actuels ?

- Ou encore des accords troubles avec les ennemis sulfureux d'hier ?

Posons-nous la question, posez-vous la question et surtout, posez-leur la question ! A force « d'appuyer là où ça fait mal », les relations sont crispées entre notre groupe et la majorité qui se complait dans sa suffi-

sance, son inaction et sa méconnaissance des dossiers. Bien sûr, il y en a quelques-uns qui sortent du lot, compétents, agréables, intelligents, efficaces.... Mais si peu et qui doivent se demander ce qu'ils font avec le reste !

Alors quand j'entends Jean Cayron (pensant débiter une escarmouche) me dire que mes colistiers me lâchent parce qu'il a bu le café avec l'un deux, je m'amuse. Certes ce n'est pas un as de la rhétorique mais lorsque 15 minutes plus tard, lors d'un vote à bulletin secret, son escarmouche se retourne contre lui, je me gausse : M. Savio, candidat, n'a même pas réussi à faire le plein des voix de sa majorité avec une abstention et un vote contre lui, issus de ses rangs. C'est la preuve d'une équipe qui s'étiole, d'autant que plusieurs de ses membres ont pris du recul et pensent à rendre leurs délégations... Retrouvez nos interventions sur notre site internet www.jaimeroquebrune.fr et n'hésitez plus à rejoindre notre équipe ! ♥ Roquebrune.

Julien.luchini@jaimeroquebrune.fr

DE NOUVEAUX TALENTS

Simon Gaignaire et Raphaël Muller se sont installés sur notre territoire, en s'inscrivant dans la tradition maraîchère et agricole Roquebrunoise.

Ces deux jeunes hommes, 30 et 31 ans, amis de longue date, voulaient redonner une orientation à leur vie professionnelle en changeant, radicalement, de métier.

Raphaël qui travaillait comme éducateur spécialisé et Simon, qui a débuté sa carrière dans la conception mécanique, avaient envie de sens et de plaisir dans le travail.

De discussions de fins de soirée en échanges plus concrets, ils ont commencé à bâtir un projet de retour à la terre, en imaginant d'abord une ferme pédagogique puis en s'orientant vers une activité de maraîchage.

C'est après deux ans de recherches qu'ils ont trouvé le terrain qui leur a permis de se lancer, sur notre commune qui a la chance de se situer dans la plaine de l'Argens, réputée pour être l'une des plus fertiles d'Europe.

Sur ces terres, exploitées auparavant mais laissées en jachère quelques temps, ils vont s'adonner à l'agroforesterie, méthode qui mélange l'exploitation d'un verger et la culture de légumes, les premiers aidant les seconds à supporter le fort ensoleillement de la région, ils stabilisent également le sol et sa qualité. Cette méthode de complantation est connue depuis l'antiquité et permet une culture non agressive pour la terre.

Bien sûr, Raphaël et Simon envisagent également une agriculture plus traditionnelle, dans une terre qu'ils ont préparé depuis deux ans avec des méthodes toujours respectueuses de l'environnement. Ils attendent d'ailleurs la certification Bio de leur exploitation, ce qui leur permettra de répondre à une demande de plus en plus forte des consommateurs en produits de qualité et sains en production locale.

Basse vallée de l'Argens



2000 ha
cultivables

Roquebrune-sur-Argens, c'est :



138
entreprises agricoles



35 producteurs
de fruits et légumes



Maraîchage sur sol vivant

Cette méthode proche de la permaculture, leur permettra de nous proposer, tout au long des saisons, tout ce qui entre dans la composition des ratatouilles ou de la cuisine locale : courgettes, aubergines, tomates, oignons, cébettes, épinards etc. en plus des fruits tels que cerises, figues et noisettes et, à terme, abricots, pêches et amandes.

Leur production sera disponible en point relais, sous forme de paniers à retirer garnis en fonction des saisons ou en vente directe chaque mercredi, à partir de 16 heures du 1^{er} juin à fin septembre, devant la Maison du Terroir, place Perrin au village, en partenariat avec d'autres exploitants locaux, Ô Panier Bio et Les Pêcheurs Mignons.

Vous pourrez discuter avec eux de leur passion et de leur métier, et puis, il est toujours agréable de mettre un visage sur celui qui fait pousser ce que nous mangeons.

Roquebrune-sur-Argens est mieux qu'un pays de cocagne, c'est une terre d'abondance que Raphaël et Simon vont contribuer à faire prospérer, souhaitons leur de réussir.



La fraise des Pétignons

Ce petit fruit rouge a fait connaître Roquebrune-sur-Argens partout en Provence.

L'activité maraîchère et de fruiticulture date de la nuit des temps à Roquebrune ; ensoleillement et terre généreuse y ont contribué et de nombreuses exploitations perpétuent cette tradition agricole. Une fut particulièrement réputée un temps, c'est celle de la fraise, et notamment aux Pétignons.

Le lieu, assez reculé et à l'abri des regards indiscrets, fut exploité pendant la seconde guerre mondiale, permettant aux familles de se nourrir convenablement, cela venait en complément des arbres fruitiers et de la vigne déjà plantés.

C'est au sortir du conflit que l'un des exploitants, on ne saura jamais qui réellement, eut l'idée de planter des fraisiers, plantes idéales pour cette terre.

La première récolte fut un réel succès en quantité et qualité.

L'année suivante, les Pétignons étaient recouverts de champs de fraisiers.

Le fruit, savoureux et sucré, bénéficiant de conditions idéales pour mûrir, était devenu réputé bien au-delà du Var et dégusté de Nice à Marseille.

On venait de loin pour la récolte et des chants en italien, entre autres, rythmaient le travail dans les rangs.

Très vite, cette culture a gagné le territoire agricole du village, mais celle des Pétignons restait la plus réputée.

La concurrence de l'Espagne et des pays du Maghreb a tué, peu à peu, la culture des fraises, aux Pétignons comme ailleurs en France. Depuis, les mimosas ont conquis les terrains, avertissant les promeneurs de la très prochaine arrivée du printemps.



OFFRE CULTURELLE

ATELIERS LUDO-ÉDUCATIFS POUR ENFANTS

Surfant sur le riche patrimoine historique de Roquebrune-sur-Argens, l'Office de Tourisme de notre ville propose à destination des enfants, et de quelques grands, de nouvelles activités sur son site internet.

Accessibles facilement via une tablette ou un ordinateur, ces ateliers vous proposent de jouer et d'apprendre en même temps, sous la houlette de Karine, la E-guide.



Les deux premiers sont déjà en ligne avec un thème qui va intéresser les gourmands de tous âges : le chocolat !

C'est une délicieuse expédition en Amérique du Sud qui est proposée avec ces deux épisodes : « Le voyage chocolaté des Aztèques » et « Le fruit des Dieux », avec, à chaque fois, une vidéo pédagogique, des jeux éducatifs, et une activité créative pour conclure.



Les plus intrépides pourront voyager dans le temps avec le troisième atelier, pour aller à la rencontre des chevaliers et princesses dans l'épisode intitulé « À la Découverte du Moyen-Âge ».

Pour participer à ces aventures c'est simple comme un clic, le voyage commence sur le site de l'Office de Tourisme : www.roquebrunesurargens-tourisme.fr - onglet « Ateliers ludo-éducatifs ».





 ÉCONOMIE

NOUVELLE ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE ROQUEBRUNE

DU SANG NEUF ET DES PROJETS PLEIN LA TÊTE



20 membres
à ce jour



Lien
entre les
commerçants



site internet
très
prochainement



Vitrine
auprès des
habitants

Le bureau à peine élu, ses membres sont déjà au travail avec la volonté affichée de redynamiser le commerce sur l'ensemble de la commune, tout en s'appuyant sur l'expérience de la précédente association.

Déjà forte d'une vingtaine de membres, alors que l'association est encore sur les fonds baptismaux à la préfecture, les choses s'organisent pour elle avec un site internet, en construction, qui aura deux parties principales : Une destinée aux professionnels avec des informations, un lieu d'échanges d'idées pour augmenter leurs performances de vente, et une autre orientée vers les habitants et consommateurs, pour communiquer sur les événements organisés par les commerçants.

Ce site se veut la vitrine des commerçants sur le net où on y parlera de leurs savoirs-faire et de leur actualité.

Il sera également le relais entre l'association et les commerçants, la mairie et l'office de tourisme.

Un des buts est la volonté de fidéliser la clientèle venue à l'occasion d'un événement en l'incitant à revenir après sa découverte des talents et offres des commerçants de la ville.

Contact :

« La petite Glace Rit »
Grégory Lenoble, Président
rue Grande Cabasse au village
lapetiteglacerit@gmail.com

 www.instagram.com/lapetiteglacerit

NOUVELLES ACTIVITÉS

LA BOUVERIE

ESPACE SANTÉ BOUVERIE

Centre de cryolipolyse et de luminothérapie pour les chutes de cheveux

 Rond-point du 15 août 1944

 07 69 91 75 49

07 88 29 48 30

Festival Photographique

Roquebrune-Sur-Argens

Organisé par
ASSOCIATION
Lumière

 ASSOCIATIONS

LE 8^E ART PREND SES QUARTIERS D'ÉTÉ À ROQUEBRUNE

LES ŒUVRES S'EXPOSERONT
SUR LES MURS DE NOTRE VILLE

Cette année encore, l'association « Écrire avec la Lumière » organise son festival de la photographie à Roquebrune, devenu un rendez-vous attendu.

Sa petite équipe de passionnés, ils sont sept bénévoles, va nous faire voyager, en passant par les fenêtres sur d'autres mondes que sont les photos, avec pour thème la Méditerranée, en lien avec les événements autour de Camus, mis en place par la Médiathèque.

Bien sûr, les contraintes liées à la crise sanitaire actuelle les amènent à modifier l'organisation habituelle de cet événement et, pour l'heure, tout n'est pas définitivement arrêté mais, et c'est important, la gratuité pour les visiteurs et les exposants est maintenue.

Cependant on peut déjà annoncer la tenue du marathon photographique de l'exposition d'œuvres imprimées sur des bâches de 1m20 X 2

Cette fête de l'image argentine est devenue l'événement le plus important de la région après celui de Menton. Il attire en temps normal des visiteurs venus de PACA, mais aussi d'autres régions françaises, d'Italie, de Belgique et même de Chine !

mètres, accrochées en différents lieux sur le Village, La Bouverie et Les Issambres. Pour prolonger l'exposition in situ, une autre, virtuelle cette fois, sera organisée sur le site internet de l'association où on pourra également télécharger en PDF le catalogue de l'exposition.

Les œuvres exposées seront dotées d'un QR code qui détaillera les intentions de l'artiste.



3 500 visiteurs
sur 10 jours



Du 24 juillet au 1^{er} août



Marathon photographique
ouvert à tous

Le concours est toujours d'actualité et les photographes voulant y participer peuvent s'inscrire directement via le site : www.festivalphotographique.com, jusqu'au 31 mai 2021

Sur la page [Facebook/ festivalphotographique](https://www.facebook.com/festivalphotographique) vous pourrez prendre connaissance de l'actualité concernant l'organisation de l'événement.

Albert Camus, Méditerranéen

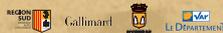


DU 28 MAI AU
28 SEPTEMBRE
2021

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

MISE EN LUMIÈRE DE L'ŒUVRE D'ALBERT CAMUS
EXPOSITIONS • CONFÉRENCES • THÉÂTRE • LECTURES
APÉRITIF PHILOSOPHIQUE • FILM DOCUMENTAIRE
ACTIONS ARTISTIQUES

PLUS D'INFOS : MÉDIATHÈQUES - 04 94 19 59 47
RÉSERVATION : OFFICE DE TOURISME - 04 94 19 89 89
www.roqinfo.fr • www.roquebrune.com



« AU MILIEU DE L'HIVER, J'APPRENAIS ENFIN QU'IL Y AVAIT EN MOI UN ÉTÉ INVINCIBLE » - ALBERT CAMUS, RETOUR À TIPASA (IN L'ÉTÉ, 1954)

CULTURE

MISE EN LUMIÈRE DE L'ŒUVRE DE CAMUS

À Roquebrune-sur-Argens, 2021 sera placée sous le signe du célèbre Albert Camus ! À travers un programme culturel riche, le service des Médiathèques vous invite à venir découvrir, ou redécouvrir, la vie et l'œuvre de l'ingénieur écrivain et philosophe.

Teinté par son « esprit méditerranéen », le parcours d'Albert Camus fut ponctué de nombreux opus à succès, tel que « L'Étranger », l'un des romans les plus lus au monde, de voyages, de passions... C'est sous l'impulsion de Jeanne Perrin, élue à la Culture, et en étroit partenariat avec la Succession Albert Camus, que vit le jour cette manifestation culturelle d'envergure, visant à mettre en lumière l'œuvre de l'auteur, enfant de la Méditerranée.

Expositions, cycle de conférences, représentations théâtrales, lectures, apéritif philosophique, projection de film documentaire, actions artistiques... près de 20 rendez-vous seront proposés

Albert Camus, Méditerranéen

- Du 28 mai au 28 septembre 2021
- Inauguration le vendredi 28 mai

En fin d'après-midi - place Salvagno, au Village
Toutes les manifestations organisées dans le cadre de cet événement sont gratuites.

Programme complet sur www.roqinfo.fr prochainement

Réservations : Office de Tourisme - 04 94 19 89 89

Plus d'info : Médiathèques - 04 94 19 59 47

au public, de mai à septembre 2021, dans les lieux culturels et emblématiques de Roquebrune-sur-Argens, sous le parrainage de Elisabeth Maisondieu-Camus, petite-fille d'Albert Camus.

Une manifestation ayant également une portée pédagogique, puisque de nombreuses actions seront également destinées aux jeunes générations.

« Albert Camus, Méditerranéen » sera également une manifestation fédératrice, puisque le tissu associatif, des compagnies artistiques et de nombreux intervenants prestigieux viendront conter et mettre en lumière, selon leurs arts respectifs et sous différents supports, l'œuvre de l'écrivain.



Elisabeth Maisondieu-Camus

Marraine de la manifestation et petite-fille de l'auteur

« Pour moi la Méditerranée est un des socles essentiels de l'œuvre de mon Grand-père. Elle jalonne toute son œuvre comme probablement elle jalonnait tout son être. On la sent présente, rassurante, rayonnante mais aussi dominante et envoûtante.

Roquebrune surplombe la Méditerranée. Elle allie le charme d'un village provençal comme celui choisi par Camus, Lourmarin, et la force de l'horizon infini de la Méditerranée. Quoi de plus naturel que de parrainer cette magnifique initiative de la Commune qui rend hommage à ce qui me parle le plus chez mon Grand-père.

Par ces quelques lignes, elle me donne l'occasion de la remercier non seulement d'avoir voulu célébrer Camus de cette manière, de proposer un programme aussi complet mais aussi pour tous les efforts déployés dans l'organisation de cet événement. »



© Collection Catherine et Jean Camus, Fonds Albert Camus



TEMPS FORTS

JARDINS EN FÊTE

SEMEZ ET PLANTEZ LOCAL !



Le printemps s'est invité depuis peu dans nos jardins et nos balcons ! L'occasion d'embellir notre extérieur. Rendez-vous à l'occasion de la 1^{re} édition de « Jardins en Fête », le dimanche 11 avril, de 10h à 18h, organisée par la Ville, dans le respect des consignes sanitaires.

Durant cette journée, venez à la rencontre des artisans du végétal et des producteurs de plantes locaux, pour découvrir leurs productions mais également vous faire plaisir et sublimer vos espaces verts, vos bordures de fenêtres ou de balcons !

Avec la situation sanitaire actuelle, profitons-en pour prendre soin de notre extérieur. La place des Félibres, de la Bouverie, se transformera en jardin grandeur nature pour l'occasion ! De nombreux stands de pépiniéristes, d'horticulteurs et de fleuristes roquebrunois, et des communes alentours, seront présents pour vous conseiller sur les plantations et leur entretien. C'est dans une ambiance conviviale que professionnels et amateurs pourront échanger autour d'une même passion : celle du jardinage !

Les associations roquebrunoises de la partie

« La Recyclerie de l'Est-Var & Ateliers de Mamy Blue » sera aussi de la partie, en vous proposant une exposition de ses objets réalisés à 100% avec des matériaux

recyclés, qui sauront trouver leur place dans votre jardin, et lui donner une ambiance originale.

L'Association Sportive et Culturelle pour la Solida-

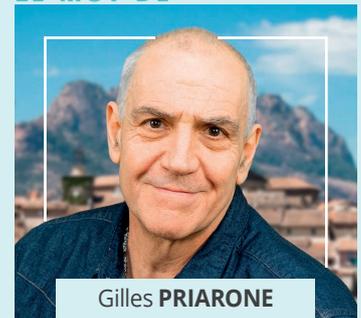
rité sera présente pour sensibiliser le public sur le rôle des abeilles dans le respect de la biodiversité, grâce à la pollinisation nécessaire à la reproduction des plantes.



Préparer son propre compost est un atout majeur pour fertiliser la terre de son jardin, tout en recyclant ses déchets verts ! Le SMIDDEV sera également présent pour vous conseiller sur la technique de compostage.



LE MOT DE



Gilles PRIARONE

Adjoint délégué à la Promotion événementielle et aux Festivités

« Chacun aura la possibilité de rencontrer les horticulteurs, fleuristes et pépiniéristes de la commune afin d'apprécier leur savoir-faire et de recevoir de précieux conseils en matière de jardinage. Gageons que cette manifestation apporte un peu de légèreté et de couleur à la morosité ambiante. »

Plus d'infos : www.roqinfo.fr



TRAIL DES LUCIOLES

COUREURS ET RANDONNEURS
VONT POUVOIR USER LEURS
CHAUSSURES DE NUIT

Si la traditionnelle randonnée nocturne créée par l'ASCS, telle que nous la connaissons, ne se sera pas organisée cette année à cause des conditions sanitaires, les sportifs et randonneurs aguerris pourront tout de même parcourir les sentiers autour du rocher.

Il y aura même deux événements !

► Un trail sportif de 14 kilomètres, départ à 20h30 par groupes de 4 personnes, précaution sanitaire oblige, toutes les 30 secondes.



Épreuve chronométrée

► Une randonnée de 7 kilomètres, ou pour les plus courageux de 14 kilomètres, départ également par vagues de 4 à partir de 21h30 également toutes les 30 secondes.



Sans contraintes de temps

Prix de l'inscription



18€

pour les coureurs

à partir de **10€**
pour les randonneurs



Nombre de
participants limité

450

pour chaque épreuve

La ligne de départ sera installée rue Grande André Cabasse.

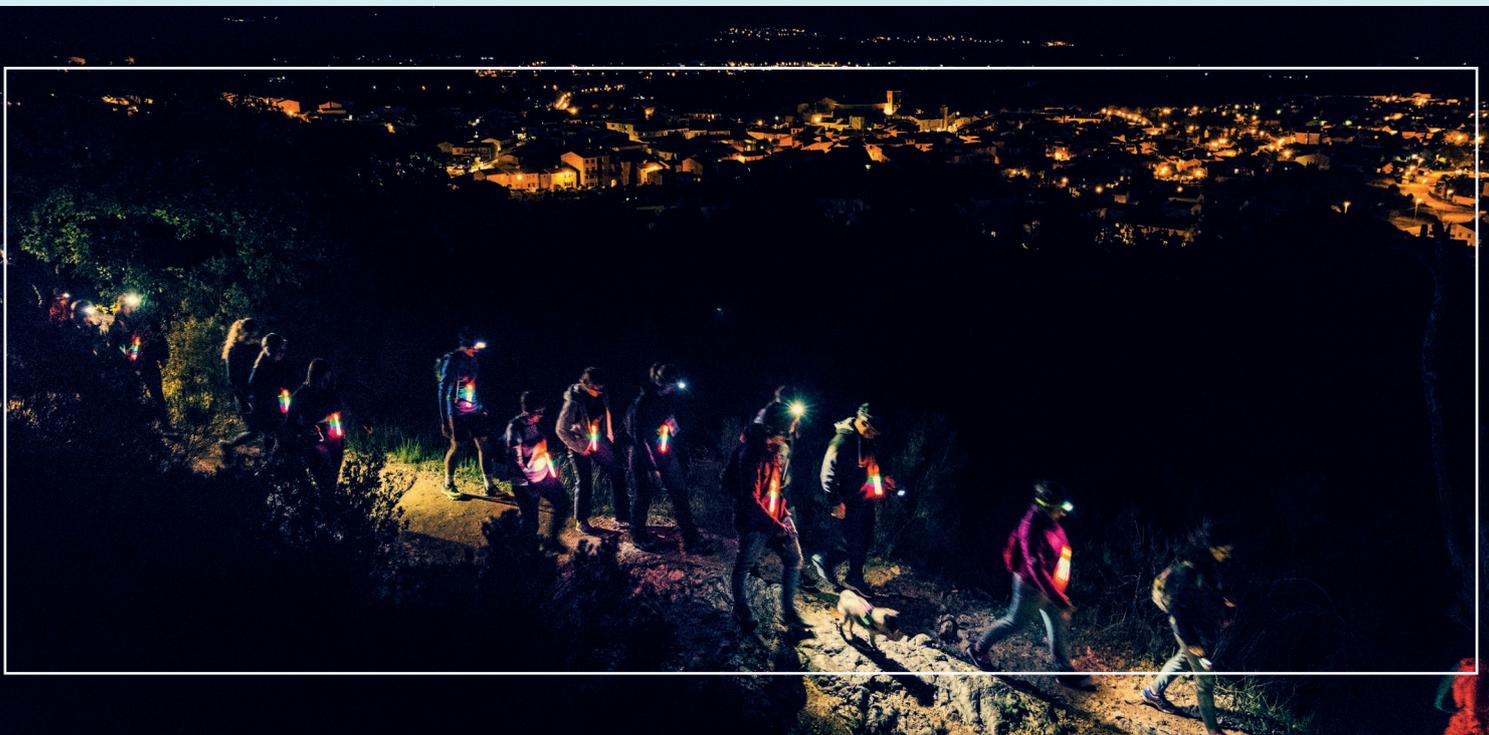
Attention : L'ordre de départ est donné dans l'ordre d'inscription, pour les deux épreuves.

Pour s'inscrire, il faut se rendre sur le site internet dédié : www.traildeslucioles.com

Pour les coureurs, il faudra fournir un certificat médical ou copie de la licence sportive.

Le protocole organisationnel est validé par la Fédération Française d'Athlétisme.

Et gageons que, l'an prochain, nous pourrions tous nous retrouver pour parcourir les sentiers autour du rocher de nuit, avec cette belle convivialité et l'esprit festif qui sont le label de cet événement et de notre ville.



DERNIÈRE MINUTE...



C'est à l'heure de boucler cette édition que la rédaction du Roq'Info - le Mag a eu le plaisir d'apprendre l'organisation d'une seconde édition du « Marché des Restaurateurs ».

C'est suite au succès qu'a pu connaître la première de cet événement, à l'occasion de la Saint-Valentin, que la municipalité a décidé de réitérer la manifestation, afin de célébrer l'arrivée du printemps.

La Ville vous donne rendez-vous
les 27 et 28 mars, de 10h30 à 13h30,
place Perrin et rue des portiques.

Prévente des tickets-repas jusqu'au
vendredi 26 mars en Mairie d'Honneur,
place Germain Ollier, de 9h à 15h sans
interruption.

15€ le repas
Tarif unique - Pas de tarif enfant
2 tickets par personne maximum

AGENDA

TEMPS FORTS

AVRIL 2021

DIMANCHE 11 - 10H/18H

JARDINS EN FÊTE !

Organisée par le service Événementiel
Place des Félibres, à la Bouverie
Entrée gratuite
Plus d'infos : 04 94 19 59 55



Activités et animations soumises
aux évolutions liées à la crise sanitaire.



SAMEDI 17 - 20H30 TRAIL ET RANDONNÉE DES LUCIOLES

Organisé par Sportips
Trail : départ à 20h30
par vagues de 4 - 14km
Randonnée : départ à 21h30
par vagues de 4 - 7 et 14km
Limités à 450 participants chacun
Tarifs : 18€ pour le trail - 10€ pour la rando
de 7km - 12€ pour la rando de 14km
Plus d'infos, bénévolat et inscription :
www.traildeslucioles.run